

Aux derniers jours de la session dernière, je crois, j'ai fait remarquer que l'archevêque de Montréal, dans un grand discours, a dit qu'il ne fallait pas faire porter le fardeau par l'agriculteur seulement, et que si les salaires élevés étaient la cause des prix élevés des produits, il fallait que l'industrie portât aussi sa part du fardeau.

Le problème ferroviaire nous sera de nouveau soumis lorsque le Gouvernement fera connaître sa législation sur ce sujet. Quelle sera cette législation? Suivra-t-elle de près les termes du rapport de la Commission royale, ou bien en retiendra-t-elle les conclusions. Je ne puis dire; mais il serait intéressant de savoir quel sera le résultat de l'examen que le Gouvernement aura fait de la question.

Quant au traité (de la canalisation du Saint-Laurent), si le Sénat canadien attend, pour agir, le bon plaisir du Sénat des Etats-Unis, et si ce dernier fait comme d'habitude, il s'écoulera quelques années avant qu'on en arrive à une conclusion.

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN: Honorables sénateurs, chacun d'entre nous dans cette Chambre est fier des longs états de service et de la charmante personnalité de l'honorable sénateur de l'Acadie (l'hon. M. Poirier). Le fait qu'il a été choisi pour proposer l'Adresse en réponse cette année, et qu'il y a consenti, nous a causé un vif plaisir, auquel il a ajouté, par la façon dont il s'est acquitté de ce devoir. Quant à l'honorable sénateur de Richmond-Ouest et Cap-Breton (l'hon. M. MacDonald), il n'y a que peu de temps qu'il siège parmi nous, et c'est jusqu'à présent le plus jeune membre de cette Chambre. A la suite du plus âgé d'entre nous, il a assurément bien rempli son devoir en appuyant l'Adresse en réponse au discours du Trône. Je les félicite tous deux, mais les hommages que j'adresse au sénateur de l'Acadie lui sont offerts avec toute la déférence due au maître par le novice.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention le discours que vient de prononcer l'honorable leader de l'autre côté de la Chambre. Le débat sur l'Adresse est, ou devrait être, pour les représentants du pays, la première occasion de faire une étude sérieuse des affaires de la nation. Il devrait certainement en être ainsi dans cette Chambre, et cette étude devrait être aussi sérieuse, aussi complète et aussi universelle—si l'expression n'est pas trop forte—qu'elle l'est à la Chambre basse. Nous ne saurions mieux accomplir notre devoir qu'en saisissant cette occasion de faire une enquête approfondie, et nous devrions tâcher de mener cette enquête d'une façon pratique, en nous inspirant des principes d'affaires que nous prétendons connaître,

et en écartant certaines considérations qui nuisent parfois à la discussion dans l'autre Assemblée.

Je ne suis pas sûr de pouvoir satisfaire mon honorable ami d'en face (l'honorable M. Dandurand) en répondant aux critiques qu'il a présentées, ou en répondant aux questions qu'il a posées au sujet de certains points saillants des accords commerciaux dont l'Adresse fait mention. Les accords sont maintenant devant l'autre Chambre et nous parviendront en temps opportun, alors que, probablement, nous pourrions mieux les étudier en détail. Cependant, le discours du Trône fait allusion aux accords, et je vais commenter quelque peu les observations de l'honorable sénateur, et je répondrai à quelques-unes des questions qu'il a posées.

Je suis convaincu que d'excellentes choses ont été accomplies durant la Conférence, et, vu les résultats obtenus, je suis fier du gouvernement du Canada. Je puis le dire avec d'autant plus d'aise que je n'y ai pris aucune part. Certaines circonstances m'ont empêché d'assister aux délibérations de l'assemblée. Le mérite de l'œuvre qui y fut accomplie, quelle qu'elle soit, doit être entièrement attribué aux autres membres de l'Administration, et principalement au premier ministre lui-même. Les principaux avantages que le Canada a obtenus des autres Dominions nous ont été annoncés aussitôt que la Conférence fut terminée; mais, quant à ce que le Canada concédait en retour, comme ces concessions comportaient des modifications du tarif alors en vigueur, et que la publication de ces changements avant leur sanction eût bouleversé les affaires, nous n'en avons été instruits que récemment, et voilà pourquoi personne d'entre nous n'est en mesure de discuter cette partie du traité, d'une façon très précise. Je n'ai jamais craint que ces concessions fissent un tort réel à l'industrie canadienne. J'ai toujours compris qu'il fallait les faire, qu'il fallait qu'elles soient substantielles, et que nous devions les accorder afin d'obtenir les avantages commerciaux que nous considérons être de première importance pour l'agriculture.

J'ai entendu faire des critiques du principe même des négociations, savoir, que ce principe institue un système de marchandage ou de commerce entre les différentes parties de l'Empire; que cette façon d'agir est en elle-même dangereuse, parce qu'il est possible qu'elle puisse amener des conflits entre ces mêmes pays, et peut même être une cause de désagrégation. Je ne crois pas que cette crainte ait plus de fondement solide ou valable que bien d'autres craintes qu'on a exprimées dans le passé. La politique de marchandage est la contre-partie d'une législation laissée au